



Mission régionale d'autorité environnementale

Martinique

Paris La Défense, le 18 octobre 2019

Compte-rendu et relevé de décisions de la réunion du 18 octobre 2019 de la MRAe Martinique. La réunion a été organisée sous forme de visio-conférence.

Participants :

MRAe : José Nosel, membre associé et Thierry Galibert, président de la MRAe

DEAL Martinique : Joël Figuières, Aline Da Costa Marques

Ordre du jour :

1- Point soumis à délibération de la MRAe :

- avis 2019 AMAR6 sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du LAMENTIN

Le projet d'avis a été adressé aux membres de la MRAe par mel le 15 octobre 2019 à 16h49 (heure de métropole).

Les échanges ont permis d'adopter l'avis ci-joint.

- Avis 2019 AMAR7 de l'autorité environnementale sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Robert.

Le projet d'avis a été adressé aux membres de la MRAe par mel le 10 octobre 2019 à 19h02 (heure de métropole).

- Avis 2019AMAR5 projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Carbet visant la création d'un village d'activités commerciales et culturelles

Le projet d'avis a été adressé aux membres de la MRAe par mel le le 10 octobre 2019 à 19h02 (heure de métropole)..

-

Les échanges ont permis la validation du projet joint..

- Décision 2019 DKAMAR4 de l'Autorité Environnementale après examen au « cas par cas Plans et programmes » relatif au projet de modification n° 5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Fort de France

Le projet de décision a été adressé aux membres de la MRAe par mel le 10 octobre 2019 à 19h02 (heure de métropole).

Les échanges ont permis la validation du projet joint..

2 - Rappel sur les dossiers en cours-échéances futures.

- pour une séance programmée le 21 novembre 2019

- PLU du Saint-Esprit

- PLU de Schoelcher

nb : l'avis sur un projet de centre commercial au Lamentin – Quartier Mahaut – Petit Pré – est retiré de l'instruction en raison d'un avis défavorable de la CDAC émis le 4 octobre 2019 impliquant le retrait de la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante.

L'avis sur le schéma régional de raccordement des EnR sera traité par conférence électronique avant le 15 Novembre 2019, sous réserve toutefois que le dossier soit complété en début de semaine prochaine.

le président de la MRAe



Thierry Galibert